Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 045-200087005-20260928-2026_31D-DE

Département du Loiret
Arrondissement de Montargis

Convocation du 21 septembre 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
EPAGE DU BASSIN DU LOING

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2026

Nombre de membres :	
- En exercice	39
- présents	28
- pouvoirs	1

Nombre de voix : 274	
- Pour	227
- Dont pouvoirs	3
- Contre	0
- Abstention	0

EPCI	DELEGUES TITULAIRES		DELEGUES SUPPLEANTS		NB DE VOIX
CA DU PAYS DE FONTAINEBLEAU	Mme SABATIER Véronique	X	M. GANDON Jean-Charles		3
	Mme ROUSSEAU Catherine	X	Mme BRUDER-CAUQUIL Marie-Claude		3
CA MONTARGOISE ET DES RIVES DU LOING	M. SABLIER Dimitri	X	M. PALIX Lilian		13
	M. PICARD Didier	X	Mme LEFEVRE Charline		13
	M. CHARPENTIER Damien	X	M. CHAUMERON Christian		13
	M. POINTLANE Serge	EXC	Mme DE LAPORTE Hélène		13
	M. DUPORT Jean-François	X	M. LETELLIER Vincent		13
CC BERRY LOIRE PUISAYE	M. GEOFFRENET Dominique		Mme PARMISARI Christine		1
	M. LECHAUVE Michel		M. Vincent GITTON		1
CC CANAUX ET FORETS EN GATINAIS	M. DE WILDE Florent	X	M. MARTIN Armand		9
	M. LETORT Alain	X	M. BOSCARDIN Yves		9
	M. CARRAT Rémy	X	M. JOBET Yohan		9
CC DE LA CLERY DU BETZ ET DE L'OUANNE	M. PARE Alexandre		M. TOUZET Thierry		7
	M. GAUDY Christophe	X	M. DELAGARDE Christian	X	7
	M. CHEVALIER Jean-Luc	X	M. HARAULT Fabien		6
CC DE L'AILLANTAIS	M. DUMEZ Patrick		Mme MULLER Valérie	X	1
CC DE L'YONNE NORD	M. LEGAC Jacques		Mme COUTURE-ESQUERRE Séverine		1
CC DE PUISAYE FORTERRE	M. MASSE Jean	X	M. PAURON Eric		10
	M. MILLOT Claude	EXC	M. THURET Alain	X	9
CC DES LOGES	Mme PREVOST Sylvie	EXC	M. DE LA ROCHEFOUCAULD Philibert		2
	Mme HEBERT Françoise		M. DERNY Henry	X	1
CC DES QUATRE VALLEES	M. FACY Joël	X	Mme RODRIGUEZ Karine	X	9
	M. FRISCH Daniel	X	Mme LEFEUVRE Evelyne	X	9
CC DU GATINAIS EN BOURGOGNE	M. MILACHON Marcel	X	M. ALLIOT Jean-François		6
	Mme ROGER Estelle	X	Mme DOUBLET Bernadette		6
CC DU JOVINIEN	M. MIGNON Didier		M. SATURNIN Alain		1
CC DU PAYS DE MONTEREAU	M. LAVAUX Pierre-Emmanuel		M. LECOSNIER Sylvain		7
	M. ROY Yves	X	Mme GARREAU Isoline		7
CC DU PAYS DE NEMOURS	Mme LACROUTE Valérie	X	M. THERIAL Jean-Jacques		10
	M. REMOND Thierry	X	M. LABELLE Maxime		9
CC DU PITHIVERAIS GATINAIS	M. LEGENDRE Joël		M. BOUTEILLE Erick		5
	M. BAUER Christophe	X	M. DELMAS Flavien		5
CC GATINAIS VAL DE LOING	M. POMMIER Pascal	X	M. HYEST Jean-Jacques		9
	M. GILBERT Fabrice		M. BAUDOUIN Frédéric		9
CC GIENNOISES	M. MOREL Olivier	Po à R.BICHON	M. PRESSOIR Cyrille		3
	M. BICHON Rémi	X	M. DOS SANTOS Joël		3
CC MORET SEINE ET LOING	M. ZAKEOSSIAN Dikran	X	Mme HALLEUR ECHAROUX Leslie		11
	Mme LAMOTTE Mélanie	X	M. COLAS Stéphane	X	11
	M. BELLIOT Jean-Claude	X	M. GUIMARD Jean-François		10
CLE DU SAGE NAPPE DE BEAUCE	Mme BEVIERE Monique				0

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 045-200087005-20260928-2026_31D-DE

DELIBERATION N° 2026-31D	**VENTE D'UNE PORTION DE PARCELLE A VILLEMANDEUR A MONSIEUR LEGOUT**

Dans le cadre du projet de restauration de la continuité écologique du Solin à Villemandeur entre le Château de Lisledon et le Château de Plateville, l'EPAGE du Bassin du Loing s'est porté acquéreur de la parcelle BC 109 d'une contenance 1 ha 72 a 58 ca pour la création d'une zone d'expansion de crues.

M. LEGOUT, propriétaire de la parcelle BC84 et BC87, avait sollicité l'ancien propriétaire puis l'EPAGE du Bassin du Loing pour acheter une languette de parcelle d'une surface 453 m2 (largeur 8 m) afin de pouvoir avoir un second accès à sa propriété.

Considérant qu'il n'est pas nécessaire pour l'EPAGE du bassin du Loing de conserver cette portion de parcelle, il est proposé de lui vendre les 453m² au prix de 292 euros net acheteur.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu le Code de l'Environnement, notamment ses articles L211-1 et suivant,

Vu la loi sur l'eau n°92-03 du 3 janvier 1992 et la loi LEMA n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 concernant l'eau et les milieux aquatiques,

Le Comité Syndical,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE la vente d'une portion de 453 m² de la parcelle BC109 située sur la commune de Villemandeur à Monsieur LEGOUT pour 292 euros.

AUTORISE le Président ou les Vice-Présidents à accomplir les formalités et à signer les actes de vente aux conditions ci-dessus référencées.

AUTORISE, si besoin, le Président à signer procuration pour accomplir les formalités et signer les actes de vente aux conditions ci-dessus référencées.

PRECISE que l'acte de vente sera établi par acte notarié.

PRECISE que les frais de notaires seront à la charge de Monsieur LEGOUT.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Montargis

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Pour extrait conforme,
Fait et délibéré en séance,
les jour, mois et an susdits.

Le Président,

Joël FACY

Le secrétaire de séance,

Jean-François DUPORT